



INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Revue de presse

16 juin 2016

A la Une des actualités du jour figurent les débats autour de l'adoption du Code de la Communication par le Sénat. Deux amendements ont été apportés, et concernent la peine de prison en cas de diffamation et injure ainsi que l'infraction relative à la pédopornographique. Les préparatifs autour du Sommet de la francophonie occupent également l'actualité avec d'une part, la mission conduite par l'ambassadeur Jacques Bilodeau et d'autre part, les défis du Conseil national d'orientation concernant la sécurisation de l'événement.

Politique

CODE DE LA COMMUNICATION : ADOPTE MAIS AMENDE PAR LE SENAT

Deux amendements ont été apportés par les membres de la Chambre Haute, lors de l'adoption du projet de loi sur le Code de la communication, hier. Des sénateurs ont souhaité la réinsertion de la peine de prison pour diffamation et injure, dans ce Code. Ainsi, ils ont débattu de l'opportunité d'inclure les peines de prison pour les délits de presse. La crainte pour leur image et leur honneur sont parmi les arguments mis en avant. La question s'est posée : « pourquoi les journalistes seront exemptés de peine d'emprisonnement pour diffamation et injure, sont-ils supérieurs aux autres citoyens pour bénéficier d'un régime particulier ? » « Bon nombre de politiciens ont été victimes de fausses allégations, leur honneur a été souillé », a remarqué un autre sénateur. En réponse à ses interrogations, Vonison Zafidambo Andrianjato, ministre de la Communication affirme qu'il ne s'agit pas d'impunité, dans la mesure où un journaliste qui outrepassé les limites peut être jugé sur la base des textes de droit commun. Ce principe est admis par les traités internationaux signés par Madagascar. Le ministre aurait dû spécifier que la suppression des peines de prison ne signifie nullement impunité du journaliste, mais permet de lui garantir la liberté nécessaire dans l'exercice de son rôle d'informer et d'éclairer le citoyen, précise **L'Express de Madagascar**. Une garantie prônée par la Constitution et la Déclaration universelle des Droits de l'homme relative à la liberté d'expression, d'opinion et du droit à l'information. D'autre part, les sénateurs ont inséré un nouveau terme dans l'article 196 dudit projet de loi. Cette nouvelle disposition se réfère à la « pédopornographie », qui est désormais passible de peines d'emprisonnement prévues par l'article 22 de la Loi n°2014-006 du 19 juillet 2014 sur la Cybercriminalité. (p.3) – **Midi Madagasikara**, p.17 – **La Vérité**, p.3 – **Les Nouvelles**, p.3)

- « Le Sénat accule les patrons de presse », poursuit **L'Express de Madagascar**. En adoptant le Code de la communication médiatisée, le Sénat a apporté d'autres amendements. Celui concernant l'article 85 alinéa 2 du texte retouché par les sénateurs prévoit désormais que « le directeur de publication, qu'il soit salarié ou non de l'entreprise de presse, doit être obligatoirement le propriétaire ou l'actionnaire majoritaire ». Cela implique que le patron de presse sera, dorénavant, le premier responsable des délits de presse devant la Justice. Le sénateur Zo Rakotoseheno, argue, en ce sens, qu'il faut responsabiliser les patrons de presse. « Ce serait injuste que toutes les charges pèsent sur le directeur de publication qui est un simple salarié ». (p.5 – **Midi Madagasikara**, p.17)

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



- *Le projet de Code prévoit également la mise en place de l'Autorité nationale de Régulation de la Communication Médiatisée, qui a pour mission de parfaire la professionnalisation du métier, a expliqué le ministre de tutelle. A lui d'ajouter, concernant le « faux-débat » sur l'article 20 de la loi sur la cybercriminalité, que le Code de communication ne peut abroger une autre loi. En tout cas, un comité interministériel est en place pour se pencher sur un éventuel amendement, voire une abrogation de cet article de la loi, ce qui représente une première étape vers la dépenalisation des délits de presse. Après avoir été adopté au Sénat, l'Assemblée nationale va se pencher sur ce projet de Code avant qu'il ne soit promulgué par le Président de la République et approuvé pour conformité par la Haute Cour Constitutionnelle. (Madagascar-Laza, p.3)*
- **La Gazette de la Grande île** titre en Une : « Glissement vers la dictature – Pourquoi pas l'état d'urgence ? », en décortiquant le projet de Code de la communication adopté par le Sénat. Le quotidien opine, à cet effet, que le régime s'est certainement frotté les mains, en apprenant cette adoption. Martelant un « net côté liberticide » depuis quelques jours, il estime que ce projet de loi est un moyen de museler la presse. Le quotidien suggère aux dirigeants actuels de s'orienter vers l'autoritarisme, en proclamant l'état d'urgence et d'invoquer des menaces sur la sécurité intérieure, ou de restreindre de façon drastique les libertés publiques. Interdiction de manifestations, arrestation musclée, perquisition sans la levée d'immunité parlementaire sont les illustrations des répressions du régime actuel. (p.3)
- *Les journalistes se donneront rendez-vous ce vendredi à l'Assemblée nationale pour interpellier les députés et leur informer des dangers que représente ce Code, annonce Madagascar Matin. La revendication concerne l'abrogation de l'article 20 de la loi sur la cybercriminalité. (p.4)*
- *De l'avis de L'Observateur, le « Code de la communication HVM » a été fait pour « museler la pensée en limitant les mots ». A cela s'ajoutent les tentatives du régime et sa volonté à réinventer la pensée unique dans le monde médiatique, qui serait une vaste opération de racolage, d'achat de conscience au niveau des éditorialistes et plumes acerbes de la presse. (p.2)*

REMBLAIS DU MARAIS MASAY : LE MINISTRE INTRANSIGEANT

Narson Rafidimanana, ministre auprès de la Présidence chargé des Projets présidentiels, de l'Aménagement du Territoire et de l'Équipement (Mepate) a ordonné l'arrêt immédiat des travaux de remblayage du côté du Marais Masay, effectués par la Société Sun&Sons. « Les textes interdisant tous travaux de remblayage sur la grande plaine d'Antananarivo restent en vigueur et doivent être respectés par tout le monde, citoyen malgache ou étranger », martèle-t-il. Une mise en garde ferme qui tend à défendre l'avis et les intérêts de la population environnante. En outre, le niveau de l'eau dans le marais Masay commence à monter. Dans l'attente que les responsables et les techniciens de la Commune Urbaine d'Antananarivo (CUA) désirent avant tout le bien de la population tananarivienne, le ministre réitère qu'un comité technique composé du Schéma Régional d'Aménagement du territoire, de l'Autorité pour la protection contre les inondations de la plaine d'Antananarivo et de la CUA s'occupe spécialement de cette question de remblayage de la plaine d'Antananarivo. (Midi Madagasikara, p.16 – Madagascar-Laza, p.9 – La Vérité, p.3 – Madagascar Matin, p.3)

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Economie et société

SOMMET DE LA FRANCOPHONIE : LE COMITE DE PILOTAGE CONFIAIT

Une délégation conduite par l'ambassadeur Jacques Bilodeau est en mission dans la capitale actuellement. L'objet de cette mission serait de rassurer l'opinion sur les préparatifs du Sommet de la francophonie, qui se tiendra à Antananarivo du 23 au 27 novembre prochains. A l'issue d'une rencontre avec Béatrice Atallah, ministre des Affaires étrangères, l'ambassadeur affiche une certaine sérénité, en affirmant que « le Sommet sera un grand succès et nous sommes prêts à continuer à collaborer avec les autorités politiques malgaches ». Interrogé sur le volet sécuritaire, le chef de mission a souligné que « les réalisations sont nombreuses, mais il y a encore beaucoup à faire. La volonté de faire est là et cela nous conforte ». Hugues Ratsiferana, président du conseil national d'orientation (CNO) n'a pas manqué de rassurer l'opinion. « Les chantiers avancent à grand pas (...) 70% des travaux sont réalisés et il ne reste plus que quelques détails à régler ». (**L'Express de Madagascar, p.5**) – **Madagascar-Laza, p.2**)

- **Madagascar-Laza** se focalise sur la sécurité durant le Sommet de la francophonie. Hugues Ratsiferana évoque la mobilisation de 5 000 éléments des forces de l'ordre durant ce rendez-vous international, et d'un important dispositif militaire. De plus, des experts issus des pays francophones partageront leurs expériences avec les Malgaches dans le cadre d'un plan d'appui à la sécurité. (**p.2**)
- **Les Nouvelles** s'intéresse également à la question sécuritaire. Le journal rappelle que Madagascar, par l'intermédiaire de la ministre Atallah Béatrice, a participé à la Conférence internationale sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation. (**p.2**)

SERVICE PUBLIC : LA JUSTICE TABLE SUR LA CELERITE

La Justice mise sur un guichet unique d'enregistrement des actes judiciaires. Le Guichet, qui a été inauguré hier, figure dans le troisième volet de l'Initiative de Résultats Rapides prévu par le ministère de la Justice. Ainsi, le Tribunal de Première instance d'Antananarivo se donne 15 jours au lieu de 3 mois pour traiter et publier les grosses des décisions de justice. Ayant assisté à la cérémonie d'inauguration, le Président de la République a souligné l'importance d'une justice vraie, équitable et transparente, afin de regagner la confiance des justiciables. A l'endroit des magistrats, il a appelé à l'affirmation de la vérité et à l'indépendance dans l'exercice de leur fonction. Seulement, estime **L'Express de Madagascar**, la concrétisation de cette assurance présidentielle est attendue, puisque jusqu'ici, il semble que le gage verbal du Chef de l'Etat est loin de suffire. (**p. 5 – Les Nouvelles, p. 4**)

LE FIVMPAMA PRIORISE LE DEVELOPPEMENT REGIONAL

Le FIVMPAMA ou Groupement du Patronat Malgache a mis en place une antenne dans la région Bongolava. L'objectif étant de prioriser le développement régional en décentralisant toutes les actions du groupement au profit des opérateurs locaux. Eric Rajaonary, président du conseil d'administration, insiste sur la mise en réseau de toutes les entreprises et industries nationales issues des différents secteurs d'activité. Dans la même foulée, le Groupement du Patronat Malagasy partage la vision d'un patriotisme économique et sollicite

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



la population à consommer le label « Made in Madagascar ». Ainsi, la mise en place de l'antenne régionale permettra aux acteurs économiques locaux de bénéficier d'une assistance juridique et technique dans le but de régulariser les entreprises œuvrant dans l'informel. (Midi Madagasikara, p.2 – La Vérité, p.4)

Un peu d'humour



La Vérité, p.2

Responsables de l'Unité de Monitoring des Médias :

Tiaray RANDRIAMALALA: tiaray.randriamalala@eces.eu

Mirana RAZAFINDRAZAKA: mirana.razafindrazaka@eces.eu

Site web: www.incipals.eu

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:

ECES
CENTRE EUROPEEN
D'APPUI ELECTORAL

OSSERVATORIO
di Pavia Media Research

Search for
Common Ground

Center for
Creative Leadership